

Mouvements de Mutations 2020 : Nébuleux et sans contrôle !

La Direction Générale et toutes les têtes pensantes du ministère nous avaient promis des mutations plus simples, plus faciles, à grand renfort de communication et de discours bienveillants, tout cela grâce à la départementalisation et à la suppression des CAP Locales et Nationales ! Et bien quelle fake news !

Finies les CAPL où organisations syndicales et direction locale se mettaient autour d'une table et discutaient, d'un mouvement suivant des règles claires, précises et connues de toutes et tous. Les documents mis à disposition étaient officiels et ne souffraient pas de contestation. Il y avait quelquefois d'infimes erreurs, mais qui étaient corrigées rapidement grâce à la vigilance de vos élu.es.

Dans le monde d'avant c'était visible et compréhensible par toutes et tous ! Dans le monde d'après, opacité et profil règnent en maître ! Ce changement unilatéral entraîne problèmes et questions à tous les étages.

A l'examen des 3 mouvements de mutations, le pompon revient cependant au mouvement B où les 122,5 postes vacants entraînent en cascade gels de postes et incompréhensions.

Des postes vacants non attribués à de nombreux collègues ayant pourtant postulé, une gestion des B stagiaires de la promo 2019/2020 fluctuante et difficilement appréhendable, des collègues avec une très faible ancienneté qui priment des échelons plus élevés.... Un mouvement externe où figurent les agent.es extérieurs mutés sur la DRFIP Paris avec là aussi des interrogations sur certains postes non attribués. Et cerise sur le gâteau des postes créés au 1/1/2020 (BPR ou BCR) sont gelés et non pourvus !

Deux questions sont donc prégnantes :

- Comment expliquer que des postes vacants demandés n'aient pas été pourvus ?
- Comment expliquer que des postes nouvellement créés et demandés n'aient pas été pourvus ?

Et autre interrogation : les postes gelés au mouvement non offerts à des titulaires seront-ils accessibles aux contrôleurs stagiaires de la prochaine promotion ? Ceci au détriment de toute règle de l'ancienneté ?

Pour le mouvement des inspecteurs et inspectrices, les affectations à l'automne 2019 de collègues stagiaires sur des postes non vacants ont conduit là aussi à des situations extrêmement difficiles. Et pour les mouvements interne et externe des titulaires la vérification relève également de la mission impossible.

Solidaires Finances Publiques rappelle que l'administration doit pourvoir tous les postes vacants ! Ainsi évidemment que les postes créés par elle-même !

De plus la décision unilatérale de séparer les mouvements des stagiaires et ceux des titulaires constitue une faute et entraîne les agent.es titulaires et stagiaires dans des situations ingérables.

Solidaires Finances Publiques rappelle également que l'administration n'a pas respecté les règles de transparence imposées par ses propres lignes directrices de gestion. Celles-ci imposent tant au plan national que local la publication, la veille du mouvement d'un tableau de classement des collègues. La direction générale s'est allègrement exonérée de ces tableaux, les directions locales ayant bien évidemment suivi l'exemple venu d'en-haut.



Ces mouvements locaux 2020 sont donc les premiers mouvements sans CAPL comme instance de contrôle des travaux et de défense des agent.es. Mais ce n'est pas parce que la Loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a détruit bon nombre de CAP que nous acceptons le mouvement tel qu'il est ! La DG ne donne plus aux élu.es les éléments qui leur permettent de contrôler la régularité du mouvement ni de renseigner les agent.es. Pour autant, Solidaires Finances Publiques Paris invite et accompagne les agent.es qui n'ont pas obtenu satisfaction à interroger le plus rapidement possible l'administration et à effectuer des recours.

Nous continuerons à batailler inlassablement pour que l'administration revienne sur ces décisions iniques. Un premier combat a été gagné grâce à l'action des élu.es nationaux B de Solidaires Finances Publiques. En effet sous la pression le DG a accepté de revoir le mouvement de mutation national des contrôleurs et ainsi 200 collègues supplémentaires ont obtenu une mutation.

L'action syndicale paye !